

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté de communes Sor et Agout, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

14 juin 2024

Date d'affichage :

14 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 20062024 /2.1

Nombre de voix délibératives : 41

Membres titulaires présents : 30

Jean-Paul ALRAN (pouvoir de Jean-Luc ESPITALIER), Alain ASTIE (pouvoir de Frédéric ICHARD), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU (pouvoir de Didier VALAX), Sylvain FERNANDEZ (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Lionel GERVAUX, Christian HAMON, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Michel BUFFEL), Marc MADERN (pouvoir de Francis REMIOT), Didier MAHOX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Franck MONNERET (représenté par Christian SAISSAC)
Alain OURLIAC (représenté par Jean-Pierre CABARET)
Myriam VIGROUX (représenté par Jérôme CORSO)

Membres suppléants présents : 3

Christian SAISSAC (Franck MONNERET)
Jean-Pierre CABARET (Alain OURLIAC)
Jérôme CORSO (Myriam VIGROUX)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 8

Michel BUFFEL (pouvoir à Nicolas LEROUX), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Sylvain FERNANDEZ), Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir à Jean-Paul ALRAN), Frédéric ICHARD (pouvoir à Alain ASTIE), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOX), Francis REMIOT (pouvoir à Marc MADERN), Didier VALAX (pouvoir à Jean-Marc FEDOU).

Membres titulaires excusés : 19

Denis BAYLE, Alain CLERGUE, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Affectation du résultat Budget Principal 2024

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer sur l'affectation du résultat comptable des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023.

Compte tenu de la dissolution au 30 juin 2023 du budget de la Régie de réseaux de distribution d'électricité, les résultats du budget principal doivent être corrigés des résultats du budget dissous. Les comptes administratifs 2023 du budget principal et du budget « Régie » font apparaître les chiffres suivants :



	Budget principal	Budget Régie dissous	Cumul
Résultat cumulé de fonctionnement 2023 (002)	8 595 905,92 €	-351,83 €	8 595 554,09 €
Résultat cumulé d'investissement 2023 (001)	1 979 448,75 €	18 568,69 €	1 998 017,44 €
Restes à réaliser Solde	-3 846 753,42 €	0,00 €	-3 846 753,42 €
<i>RAR Recettes</i>	27 661 004,99 €	0,00 €	27 661 004,99 €
<i>RAR Dépenses</i>	31 507 758,41 €	0,00 €	31 507 758,41 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 867 304,67 €	0,00 €	-1 848 735,98 €
Affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement (compte 1068)	1 867 304,67 €	0,00 €	1 848 735,98 €
Résultat de fonctionnement 002 après affectation	6 728 601,25 €	-351,83 €	6 746 818,11 €

Le résultat cumulé de fonctionnement, tenant compte des chiffres de clôture du budget de la régie de réseaux de distribution d'électricité, s'élève à 8 595 554,09 €. Il doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement, lequel s'élève à 1 848 735,98 €.

Il est donc proposé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la façon suivante :

- 1 848 735,98 € à la couverture du besoin de financement (compte 1068 de recette d'investissement) ;
- 6 746 818,11 € en recettes de fonctionnement (ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté »).

Le solde excédentaire d'investissement, tenant compte des chiffres de clôture du budget de la régie de réseaux de distribution d'électricité, s'élève à 1 998 017,44 €. Il fait l'objet d'un report en section d'investissement (ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de corriger les données reprises au budget primitif par décision modificative :

	Montants à reprendre sur le budget 2024	Montants repris au budget primitif 2024	Corrections à apporter par décision modificative	
Résultat cumulé de fonctionnement Recettes (002)	6 746 818,11 €	6 728 601,25 €	18 216,86 €	RF 002
Résultat cumulé d'investissement Recettes (001)	1 998 017,44 €	1 979 448,75 €	18 568,69 €	RI 001
Affectation : Recettes d'investissement R compte 1068	1 848 735,98 €	1 867 304,67 €	-18 568,69 €	Compte 1068 RI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 20 juin 2024

Le Président
M. Alain ASTIE




Le secrétaire de séance
M. Jean-Marc SOULAGES

